

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 5 NOVEMBRE 2018, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Jocelyn Robert et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

---

281-2018

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

282-2018

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
  2. Revue de l'ordre du jour
  3. Déclaration de conflit d'intérêts
  4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 octobre 2018, avec dispense de lecture
  5. Suivi du procès-verbal
  6. Sollicitations, invitations, adhésions
  7. Approbation des comptes du mois de septembre 2018
  8. Dépôt des états financiers comparatifs
  9. Utilisation du solde disponible sur le règlement d'emprunt fermé numéro 524-2017 (rues Julien et Hélène; lampadaires)
  10. Vente pour défaut de paiement de taxes
  11. Adoption règlement 538-2018 Sécurité, paix et ordre
  12. Adoption règlement 539-2018 Traitement des élus
  13. Adoption de la politique de développement de la collection locale
  14. Adoption de la politique de frais de déplacement pour les élus
  15. Adoption de la politique de frais de déplacement pour les employés
  16. Politique de subvention d'achat de couches lavables
  17. Cession de rue (secteur Jules-Dutil)
  18. Signature d'une entente avec 9344-8652 Québec inc. - Parc industriel Est
  19. Mandat pour caractérisation environnementale - Parc industriel Est
  20. Correction de résolution - Diagnostic du service des Travaux publics
  21. Mandat à l'UMQ pour l'achat de carburants en vrac
  22. Soumissions - Réfection de ponceaux (rang 8 Nord et chemin du Rocher)
  23. Soumission - Achat de feux de chantier
  24. Appropriation d'un montant de 150000\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le prêt accordé à la CDE
  25. Correspondance
  26. Rapport des élus
  27. Questions du public
  28. Varia
  29. Prochaine assemblée publique le 10 décembre 2018
  30. Levée de l'assemblée
-

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

283-2018

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

---

284-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE  
2018, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 octobre 2018, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 octobre 2018, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

285-2018

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

---

286-2018

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Club des retraités Fête des jubilaires	valeur de 170 \$
Regroupement des anciens militaires du Haut du Lac Cérémonie du Jour du Souvenir (don couronne)	50 \$
Chambre de commerce de Normandin Adhésion 2019	229.95 \$
Chambre de commerce de Normandin Kiosques (2) pour la Foire commerciale 2019	977.29 \$
Politique de subvention pour achat de couches lavables Remboursement pour une demande en octobre	50 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Aucune ce mois-ci.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

287-2018

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE  
SEPTEMBRE 2018 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de septembre 2018 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de septembre 2018 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de septembre 2018, pour un montant de 549 325.31 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

### REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 09-2018

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

288-2018

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS  
COMPARATIFS :

Le directrice générale et greffière dépose les états financiers comparatifs de la Ville de Normandin, préparés par le directeur financier monsieur Gilles Potvin.

---

289-2018

UTILISATION DU SOLDE DISPONIBLE SUR LE  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ NUMÉRO 524-  
2017 (RUES JULIEN ET HÉLÈNE; LAMPADAIRES) :

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un solde disponible de 59 222 \$ provenant du règlement d'emprunt fermé numéro 524-2017 concernant la réfection de l'avenue Julien, le pavage de la rue Hélène et le remplacement de lampadaires pour une technologie moins énergivore;

CONSIDÉRANT que l'échéancier de paiement prévoit des versements en capital totalisant 22 500 \$ plus les intérêts, totalisant 13 281 \$ pour le règlement numéro 524-2017 au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'échéancier de paiement prévoit un versement en capital de 23 200 \$ plus les intérêts pour le règlement numéro 524-2017 au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) D'utiliser une partie, soit 35 000 \$, du solde disponible du règlement d'emprunt fermé numéro 524-2017 aux fins de financer les frais en capital au montant de 22 500 \$ et en intérêts pour une somme de 12 500 \$ lors de l'échéance de l'exercice financier 2018.
- b) D'utiliser une partie, soit 24 221 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt fermé numéro 524-2017 aux fins de financer les frais en capital (23 200 \$) et une partie des frais d'intérêts (1 021 \$) prévus au cours de l'exercice financier 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

290-2018

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE  
TAXES :

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipale et scolaire à l'enchère publique;

CONSIDÉRANT les ententes signées de reconnaissance de dettes pour certains des dossiers en annexe;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que les immeubles devront être vendus à l'enchère publique figurant à l'annexe de la présente résolution;
- b) Que la directrice générale et greffière de la Ville de Normandin fera procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes selon l'article 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le 7 décembre 2018 à 11 h, à la salle du conseil municipal situé au 1048, rue St-Cyrille à Normandin;
- c) Que monsieur Gilles Potvin, directeur des finances, soit mandataire en vue d'acquérir, pour et au nom de la Ville de Normandin, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes dues et devant se tenir à la salle du conseil au 1048, rue St-Cyrille à Normandin;
- d) Que monsieur Gilles Potvin ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;
- e) Que ce dernier ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant satisfaisant pour satisfaire à toute dette, privilège antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

291-2018

ADOPTION RÈGLEMENT 538-2018 SÉCURITÉ,  
PAIX ET ORDRE :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à a lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro S.Q.-17-02 (suite numérique 538-2018) concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

292-2018

ADOPTION          RÈGLEMENT          539-2018  
TRAITEMENT DES ÉLUS :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que l'avis public préalable à l'adoption dudit règlement a été publié conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 539-2018 Traitement des élus.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

293-2018

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE  
DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION  
LOCALE :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une politique régissant le développement de la collection locale de la bibliothèque municipale de Normandin.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la politique de développement de la collection locale soit mise en vigueur à compter de ce jour et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

294-2018

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE FRAIS DE  
DÉPLACEMENT POUR LES ÉLUS :

CONSIDÉRANT que la Ville désire voir sa politique de frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter deux politiques distinctes, soit une pour les élus et une pour les employés, abrogeant ainsi l'actuelle politique concernant les frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte la politique de frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations pour les élus, et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

295-2018

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE FRAIS DE  
DÉPLACEMENT POUR LES EMPLOYÉS :

CONSIDÉRANT que la Ville désirait revoir sa politique de frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter deux politiques distinctes, soit une pour les élus et une pour les employés, abrogeant ainsi l'actuelle politique concernant les frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte la politique de frais de déplacement, indemnités et allocations pour les employés, et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

296-2018

POLITIQUE DE SUBVENTION D'ACHAT DE  
COUCHES LAVABLES :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la politique de subvention pour l'achat de couches lavables afin de préciser certaines clauses pour en faciliter la compréhension;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la politique de subvention d'achat de couches lavables soit mise en vigueur à compter de ce jour et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

297-2018

CESSION DE RUE (SECTEUR JULES-DUTIL) :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la propriété de lots faisant partie des rues Jules-Dutil et Pierre-Boulet afin que la Ville en soit propriétaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que Madame Rachel Robert et Monsieur Yvon Robert (agissant pour la succession de Madame Rita Tremblay) cèdent la portion de la rue Jules-Dutil correspondant aux lots numéros 3 308 728 et 4 257 439, cadastre du Québec, d'une superficie de 2 084.6 mètres carrés et une portion de la rue Pierre-Boulet correspondant au lot numéro 3 308 690, cadastre du Québec, d'une superficie de 493.1 mètres carrés à la Ville de Normandin.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que Monsieur Mario Fortin et Madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière soient autorisés à signer l'acte notarié pour et au nom de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

298-2018

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC 9344-8652  
QUÉBEC INC. - PARC INDUSTRIEL EST :

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9344-8652 Québec inc. légalement constituée a le désir d'implanter une usine de congélation et de transformation de petits fruits dans le parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine dans le secteur de Normandin;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin est propriétaire du lot 3 308 199;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin est en processus d'entente avec la Régie intermunicipale du parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine pour céder l'entièreté ou une partie des terrains de ce parc;

CONSIDÉRANT que le promoteur désire procéder à l'achat d'une parcelle de terrain afin d'établir son usine;

CONSIDÉRANT que le promoteur doit obtenir différentes autorisations pour procéder à l'implantation de son usine;

CONSIDÉRANT qu'afin d'établir les modalités d'exécution pour la réalisation du projet, un protocole d'entente doit être signé entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil municipal entérine le protocole d'entente entre la compagnie 9344-8652 Québec inc. et la Ville de Normandin pour établir les modalités d'exécution d'un projet localisé au parc industriel Est.
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, soient mandatés à signer, pour et au nom de la Ville de Normandin, le protocole ci-haut mentionné.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

299-2018

MANDAT POUR CARACTÉRISATION  
ENVIRONNEMENTALE - PARC INDUSTRIEL  
EST :

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la compagnie Englobe pour la caractérisation environnementale de 6 lots pour l'accès au parc industriel Est;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le contrat pour la caractérisation environnementale de 6 lots pour l'accès au parc industriel Est, soit accordé à la compagnie Englobe au prix de 4 000 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la convention de prestation de services numéro 153.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics soit autorisé à signer tous les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

300-2018

CORRECTION DE RÉOLUTION -  
DIAGNOSTIC DU SERVICE DES TRAVAUX  
PUBLICS :

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de la firme SMI Performance;

CONSIDÉRANT que l'offre de diagnostic se fait en deux (2) volets, soit "Diagnostic et rapport" puis "Implantation de la méthode SMI";

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 270-2018 avait été adoptée pour la deuxième étape subséquente seulement, du diagnostic du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 270-2018, adoptée le 15 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat de services professionnels pour le service de diagnostics du service des travaux publics à SMI Performance, pour l'étape "Diagnostic et rapport" au coût de 9 000 \$, plus taxes et frais de déplacement, ainsi que pour l'étape "Implantation de la méthode SMI" au coût de 6 000 \$, plus taxes et frais de déplacement, le tout plus amplement décrit dans l'offre de service numéro 180727 datée du 27 juillet 2018.
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

301-2018

MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT DE  
CARBURANTS EN VRAC :

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;
- c) Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;
- d) Que la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;
- e) Que la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;
- f) Que la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- g) Que la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ:
  - facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 \$) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 \$) par litre acheté aux non membres UMQ;
  - pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

302-2018

SOUSSIONS - RÉFECTION DE PONCEAUX  
(RANG 8 NORD ET CHEMIN DU ROCHER) :

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de réfection de 4 ponceaux, dans le rang 8 Nord (3) et sur le chemin du Rocher (1) suite aux inondations du début septembre;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal accorde le contrat pour les travaux de réfection de 4 ponceaux dans le rang 8 Nord (3) et sur le chemin du Rocher (1) suite aux inondations du début septembre à la compagnie G. Lévesque terrassement sur recommandation de nos consultants (MSH) au prix de 108 666.90 \$ incluant les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 5 novembre 2018.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

303-2018

SOUSSION - ACHAT DE FEUX DE  
CHANTIER :

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Signal Services inc.;

CONSIDÉRANT que l'achat de feux de chantier permettrait d'améliorer l'efficacité du service des travaux publics lors des chantiers en plus de permettre à deux (2) employés d'effectuer des travaux au lieu de faire la signalisation;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal autorise l'achat de feux de chantier chez le fournisseur Signal Services inc., au coût de 10 610 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission numéro 81853 datée du 22 octobre 2018.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

304-2018

APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 150000\$  
DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON  
AFFECTÉ POUR LE PRÊT ACCORDÉ À LA CDE :

CONSIDÉRANT la résolution numéro 146-2018 adoptée le 11 juin 2018 qui confirmait le prêt de 150 000 \$ à la CDE des Grandes plaines pour l'achat du presbytère et la signature d'une entente;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la ville de Normandin affecte une somme de 150 000 \$ de son excédent de fonctionnement non affecté pour effectuer le prêt à la CDE des Grandes plaines en vertu du protocole d'entente signé à cet effet.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

305-2018

CORRESPONDANCE :

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; OBJET: Documentation sur la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des organismes municipaux.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; OBJET: Approbation de la proportion médiane à 97 % et du facteur comparatif à 1.03 pour le rôle d'évaluation foncière de la Ville pour l'exercice financier 2019.

---

306-2018

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

---

307-2018

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

308-2018

VARIA :

Monsieur le conseiller Daniel Boisclair propose que des félicitations soient transmises aux membres du comité organisateur de l'activité de l'halloween.

---

309-2018

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 10  
DÉCEMBRE 2018 :

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

310-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures 03.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Mario Fortin, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière